

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04233

Numéro SIREN : 402 889 794

Nom ou dénomination : IDF EXPERTISE ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2021 sous le numéro de dépôt 17511

**IDF EXPERTISE & CONSEIL**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 38 112,25 €  
31, rue Henri-Rochefort  
75017 PARIS  
RCS PARIS 402 889 794

## Procès-verbal des délibérations de l'assemblée ordinaire du 29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 janvier, à 15 heures

Les associés de la société IDF EXPERTISE & CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 Euros, divisé en 2 500 actions de même valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à PARIS (75017) – 31, rue Henri Rochefort, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric CHAPUS en sa qualité de Président de la société.

La société ACA, remplit par ailleurs les fonctions de secrétaire.

Le Président constate que les associés présents réunissant 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux règles de majorité et de quorum prévues aux statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La lettre de démission de Monsieur François MAHE,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- un exemplaire des statuts de la Société,

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été mis à la disposition des associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

# Ordre du jour

- Constat de la démission de Monsieur François MAHE de son mandat de Directeur Général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture à l'Assemblée de son rapport puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et pris connaissance de la lettre de démission, prend acte de la démission de Monsieur François MAHE de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## Deuxième résolution

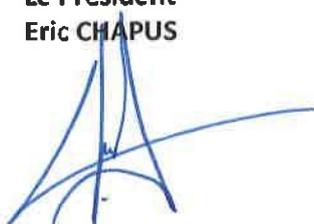
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance levée par le Président à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président  
Eric CHAPUS



Le Secrétaire  
Olivier LELONG

